



Schweizerische Gesellschaft für Pädiatrische Radiologie - SGPR
Soci t  Suisse de Radiologie P diatrique - SSRP
Societ  Svizzera di Radiologia Pediatrica - SSRP

Fiabilit  de la d termination de l' ge osseux selon la m thode de Greulich et Pyle:

De nombreux coll gues sont confront s au probl me de d terminer l' ge de requ rants d'asile (en majorit  masculins)   la demande des autorit s en utilisant la m thode de d termination de l' ge osseux selon Greulich et Pyle. Les autorit s attendent de cette m thode qu'elle d termine si une personne est  g e de moins de 18 ans puisqu'  partir de cet  ge la majorit  est atteinte avec les cons quences que cela implique sur le plan juridique pour le demandeur d'asile.

La Soci t  Suisse de Radiologie P diatrique (SSRP) tient   prendre la position suivante en raison d'un nombre accru de cas annonc s pour lesquels une diff rence de plusieurs ann es existait entre l' ge chronologique et l' ge estim  selon Greulich et Pyle. La prise de position de la SSRP est une d cision consensuelle  manant de la derni re r union annuelle qui s'est tenue le 15 mai 2004   Interlaken.

Prise de position

Plusieurs  l ments parlent contre l'usage de la m thode de d termination de l' ge osseux selon Greulich et Pyle pour d terminer l' ge des jeunes requ rants d'asile:

1) La m thode de Greulich et Pyle est une m thode standard,  prouv e et reconnue pour la d termination de l' ge biologique mais n'est pas con ue comme une m thode de d termination de l' ge chronologique. Elle n'a pas  t  con ue ni prouv e comme fiable dans ce but.

2) La variabilit  individuelle (d viation standard) de l' ge osseux d termin e selon la m thode de Greulich et Pyle chez un jeune homme de 17 ans est par exemple d'environ 13 mois. Si l'on consid re un intervalle de 2 d viations standards, ce qui est d'ordinaire la r gle pour les variantes de la norme en m decine, il s'ensuit un intervalle de plus de 2 ans. Un jeune homme de 17 ans normal et en bonne sant  peut donc pr senter un  ge osseux d termin  selon Greulich et Pyle de 19 ans.

Dans le cas de requ rants d'Asile sans  ge chronologique document , la m thode de Greulich et Pyle ne peut donc donner qu'une estimation grossi re de l' ge biologique.

3) La méthode selon Greulich et Pyle se base sur un collectif de patients normaux issus d'une population américaine, de race caucasienne. Les variations de la distribution normale liées à la pondération ethnique selon l'âge sont bien connues bien que partiellement investiguées.

4) L'état de santé de la personne peut mener à une variation de l'âge osseux par rapport à la norme. Une appréciation de l'âge osseux sans investigation additionnelle de l'état de santé du requérant d'asile, notamment en ce qui concerne de possibles anomalies hormonales, est donc à proscrire.

En résumé:

La méthode d'estimation de l'âge osseux selon Greulich et Pyle ne permet pas, lorsqu'elle est utilisée comme unique méthode, de déterminer de façon adéquate si un requérant d'asile est mineur (en-dessous de 18 ans) ou adulte.

Dr. P. Waibel
Président SGPR
Département de Radiologie
Ostschweizer Kinderspital
9006 St. Gallen

Traduction : Dr F. Gudinchet, Professeur associé
Service de radiodiagnostic et de radiologie interventionnelle
CHUV- 1011 Lausanne